

## Conférence de Dubaï sur les changements climatiques : Samedi 9 décembre 2023

Comme c'est souvent le cas à ce stade des négociations sur le climat, le processus lui-même et les progrès réalisés ont été difficiles à cerner, avec des discussions avançant sous différents formats, certains ouverts et d'autres à l'abri des regards du public. Une séance plénière informelle organisée dans la soirée a permis de mieux comprendre l'ampleur du travail qu'il reste à accomplir.

### Plénière informelle

Le Président Sultan Al Jaber a encouragé les Parties à faire preuve de flexibilité pour parvenir à un ensemble de décisions équilibré et ambitieux.

Adnan Amin, PDG de la CdP 28, a déclaré que les Parties étaient convenues des directives à l'intention du Fonds vert pour le climat et de l'apport d'un soutien au reporting des pays en développement au titre de l'article 13 de l'Accord de Paris. Il a déclaré que les consultations se poursuivaient sur l'article 6 de l'Accord de Paris et les questions financières restantes. Vu qu'aucun accord n'a été trouvé sur le programme de travail en matière d'atténuation, il a déclaré que les co-facilitateurs passeraient le relais à la Présidence et aux co-facilitateurs ministériels pour ce qui a trait à l'atténuation. Concernant l'Objectif mondial d'adaptation (OMA), il a déclaré que les présidences des organes subsidiaires préparent un projet de texte sous la direction de la Présidence. Des consultations relatives à la prise de décision, et concernant la date et le lieu de la 29<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties (CdP 29), entre autres, ont eu lieu et Amin a déclaré que la Présidence va se pencher sur la marche à suivre.

Au sujet du Bilan mondial (BM), Dan Jørgensen, Ministre du développement et de la politique climatique internationale (Danemark), a souligné le désir commun d'une décision équilibrée couvrant l'atténuation, l'adaptation et les moyens de mise en œuvre, et fondée sur les meilleures données scientifiques disponibles. Il a évoqué les désaccords persistants sur : les émissions historiques, actuelles et futures à la lumière de l'équité et des meilleures données scientifiques disponibles ; la référence aux principes de responsabilités communes mais différenciées et de capacités respectives (RCMD-CR) et d'équité ; les mesures commerciales unilatérales; et la marche à suivre.

Concernant l'atténuation, Espen Barth Eide, Ministre des affaires étrangères de Norvège, a noté que de nombreux pays se sont engagés, entre autres, à tripler les énergies renouvelables et à doubler l'efficacité énergétique. Il a déclaré qu'un désaccord persistait sur le libellé concernant les énergies fossiles. Une autre divergence qu'il a citée concerne le principe des RCMD-CR et la transition équilibrée, car certains appellent à une transition pour tous avec davantage de soutien, et d'autres sont plutôt favorables à une division du budget carbone.

Concernant l'adaptation, Jenny McAllister, Ministre adjointe du changement climatique et de l'énergie (Australie), et Maisa Rojas, Ministre de l'environnement (Chili), ont déclaré avoir mené des

consultations avec des groupes parallèlement à la poursuite des discussions techniques sur l'OMA. Deux domaines de divergence cités étaient les moyens de mise en œuvre et les références aux principes de l'Accord de Paris et de la Convention.

Concernant le financement, Yasmine Fouad, Ministre de l'environnement (Égypte), et Steven Guilbeault, Ministre de l'environnement et des changements climatiques (Canada), ont indiqué avoir tenu des réunions bilatérales avec des groupes pour entendre les points de vue sur divers aspects financiers.

Le Président Al Jaber a déclaré que le Majlis se réunirait dimanche 10 décembre à 15 heures pour travailler sur l'équilibre de l'ensemble des décisions, notamment en rapport à l'équité, l'atténuation, l'adaptation et le soutien. À la fin du Majlis, il fournira des orientations supplémentaires sur la marche à suivre pour faire aboutir à la conférence à un résultat satisfaisant. Il a mis en lumière l'objectif de permettre à la Présidence de livrer un paquet au plus tard lundi 11 décembre.

### Reprise du segment de haut niveau

Le Président des KIRIBATI Taneti Maamau a exhorté à l'élimination progressive des énergies fossiles, à plafonner les émissions d'ici 2025 et à éviter les dépassements. Il a appelé à garantir un avenir sain, durable et prospère pour la jeunesse.

Phatcharavat Wongsuwan, Ministre des ressources naturelles et de l'environnement de la THAÏLANDE, a souligné l'objectif de couvrir tous les secteurs économiques dans la prochaine Contribution déterminée au niveau national (CDN) de la Thaïlande. Il a souligné les progrès réalisés en matière d'environnements propices et d'agriculture climato-intelligente dans l'optique de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'améliorer la sécurité alimentaire.

Teresa Ribera, Ministre espagnole de la transition écologique et du défi démographique, au nom de l'UE, a souligné la nécessité d'éliminer progressivement la production et la consommation d'énergies fossiles et de garantir l'accès de tous aux énergies renouvelables, notamment en réduisant le coût du capital et en favorisant le développement de compétences. Wopke Hoekstra, Commissaire européen chargé de l'action climatique, également au nom de l'UE, a souligné que la CdP 28 doit marquer le début de la fin des énergies fossiles.

Elba Rosa Pérez Montoya, Ministre de la science, de la technologie et de l'environnement de Cuba, au nom du G-77/CHINE, a encouragé la capitalisation soutenue du fonds pour les pertes et préjudices de façon proportionnée aux besoins. Elle a appelé : les pays développés à intensifier leurs efforts d'atténuation; à inclure un libellé sur les moyens de mise en œuvre dans le cadre de l'OMA ; et à centrer l'action climatique sur les efforts de développement durable et d'éradication de la pauvreté.

Toeolesulusulu Cedric Schuster, Ministre des ressources naturelles et de l'environnement du Samoa, au nom de l'ALLIANCE DES PETITS ÉTATS INSULAIRES, a souligné la nécessité d'obtenir un résultat efficace à l'issue du premier BM ainsi qu'un cadre solide pour l'OMA qui soit réactif aux besoins

des pays. Il a appelé à l'élimination progressive des énergies fossiles.

Josué Alejandro Lorca Vega, Ministre du pouvoir populaire pour l'écosocialisme du VENEZUELA, a salué les progrès réalisés sur le fonds pour les pertes et préjudices, en soulignant toutefois que l'accès au fonds doit être rapide pour permettre aux pays de réagir rapidement aux impacts climatiques. Il a appelé les pays développés à accorder des subventions et non des prêts.

Ruslan Strilets, Ministre de la protection de l'environnement et des ressources naturelles de l'UKRAINE, a appelé à un soutien pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris et la reconstruction du pays après l'invasion russe, et a souligné l'importance du nouvel objectif chiffré collectif de financement climatique.

Robert Daniel Bouvier Torterolo, Ministre de l'environnement de l'URUGUAY, a appelé les pays donateurs à verser davantage au Fonds pour l'adaptation et a souligné la nécessité de reconnaître le principe des responsabilités communes mais différenciées et capacités respectives.

Franz Tattenbach Capra, Ministre de l'environnement et de l'énergie du COSTA RICA, a souligné que la fenêtre permettant de réduire les émissions et de tenir l'objectif de 1,5°C grâce à une transition juste se referme rapidement et a appelé à un financement concessionnel prévisible.

Han Wha-jin, Ministre de l'environnement de la RÉPUBLIQUE DE CORÉE, a souligné la nécessité de finaliser le cadre de l'OMA et a appelé à une action accélérée sur toutes les dimensions de l'action climatique pour corriger le tir d'ici 2030.

James Cadet, Ministre de l'environnement d'HAÏTI, a souligné que pour les Pays les moins avancés (PMA), l'idée d'un changement de cap pour rester alignés sur l'objectif de 1,5°C n'est pas un slogan mais un impératif face à une menace existentielle imminente. Il a insisté non seulement sur le financement, mais aussi sur le transfert de technologie et la formation.

Faleh bin Nasser bin Ahmed bin Ali Al Thani, Ministre de l'environnement et du changement climatique du QATAR, a eu l'espoir que cette CdP marquerait un tournant en appelant à des actions concrètes pour atténuer les changements climatiques.

Bounkham Vorachit, Ministre des ressources naturelles et de l'environnement de la LAOS, a souhaité une coopération et une collaboration renforcées pour parvenir à une économie à faibles émissions de carbone, et a exhorté à doubler le financement de l'adaptation.

Ralph Regenvanu, Ministre du changement climatique, de l'énergie, de l'environnement, de la météorologie, des géorisques et de la gestion des catastrophes, VANUATU, a souligné que le succès de la CdP dépend d'un accord visant à éliminer progressivement les énergies fossiles, à mettre fin aux subventions dont bénéficient encore ces énergies et à passer aux énergies renouvelables.

Cozier Frederick, Ministre de l'environnement, de la modernisation rurale, de l'amélioration des conditions des Kalinago et de l'autonomisation des circonscriptions, DOMINIQUE, a appelé à une réforme du système financier mondial pour rendre le financement climatique accessible aux plus vulnérables.

Simon Watts, Ministre du changement climatique de la NOUVELLE-ZÉLANDE, a discuté du plan de son pays visant à décarboner son économie par un accroissement des énergies renouvelables.

Kavydass Ramano, Ministre de l'environnement, de la gestion des déchets solides et du changement climatique, MAURICE, a plaidé pour un BM et un OMA robuste et ambitieux. Il a souligné l'importance de rendre le financement climatique accessible aux petits États insulaires en développement et réitéré le principe des RCMD-CR dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris.

Eang Sophalleth, Ministre de l'environnement du CAMBODGE, a souligné les efforts au niveau national, notamment l'annulation des projets de centrales électriques au charbon. Il a appelé à accélérer les mesures d'adaptation et à respecter l'engagement de 100 milliards USD par an.

Andrew Yatilman, Ministre de l'environnement, du changement climatique et de la gestion des urgences des ÉTATS FÉDÉRÉS DE MICRONÉSIE, a exhorté les grands émetteurs à faire des

sacrifices raisonnables afin que les peuples insulaires n'aient pas à faire le sacrifice ultime. Il a appelé à la fin de la consommation excessive, à une réduction massive des « super polluants » comme le méthane et à l'élimination complète des énergies fossiles.

Orlando Habet, Ministre du développement durable, du changement climatique et de la gestion des risques de catastrophe du BELIZE, a appelé à un financement plus concessionnel et déclaré qu'il est « temps d'arrêter les postures, tout comme il est temps d'agir pour un changement transformateur et pour la justice climatique ».

Maria Antonia Yulo-Loyzaga, Secrétaire du ministère de l'environnement et des ressources naturelles des PHILIPPINES, a proposé les Philippines comme hôte du conseil d'administration du fonds pour les pertes et préjudices. Elle a exhorté les Parties à prendre des mesures audacieuses et décisives fondées sur l'équité.

John M. Silk, Ministre des ressources naturelles et du commerce des ÎLES MARSHALL, a souligné l'ampleur des pertes et préjudices et déclaré que la population des Îles Marshall « n'ira pas en silence vers un tombeau aquatique ».

Collins Nzovu, Ministre de l'économie verte et de l'environnement de la Zambie, au nom du GROUPE AFRICAÏN, a souligné comme priorités : un BM exhaustif, un cadre solide assorti d'indicateurs pour l'OMA, et un rétablissement de la confiance dans le processus multilatéral.

Mamadou Samake, Ministre de l'environnement, de l'assainissement et du développement durable du MALI, a exigé la justice climatique et a souligné l'adoption récente de la Déclaration de Bamako sur la sécurité climatique comme une étape importante dans le cadre d'une réponse régionale unifiée pour lutter contre les changements climatiques.

Matthew Samuda, Ministre sans portefeuille au ministère de la croissance économique et de la création d'emplois, avec des responsabilités de portefeuille pour l'eau, l'environnement, le changement climatique et les économies bleue et verte, JAMAÏQUE, a appelé à l'élimination progressive des énergies fossiles et mis en exergue le passage aux énergies renouvelables et aux transports verts. Il a encouragé les contributions au Fonds pour l'adaptation.

Simon Kilepa, Ministre de l'environnement, de la conservation et du changement climatique, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE, a appelé les pays développés à réduire leurs émissions et à remplir leurs engagements financiers, tout en soulignant le travail national sur les marchés du carbone.

Albina Ruiz, Ministre de l'environnement du PÉROU, a martelé la nécessité de parvenir à une décision ambitieuse et fondée sur la science à l'issue du BM et proposé de créer un fonds climatique pour les femmes autochtones.

Safiatou Diallo, Ministre de l'environnement et du développement durable, GUINÉE, a souligné l'accessibilité au fonds pour les pertes et préjudices, et souligné l'action au niveau national concernant l'hydroélectricité et la conservation des forêts.

Les déclarations se sont poursuivies dans l'après-midi.

## Atténuation

**Programme de travail sur le relèvement du niveau d'ambition en matière d'atténuation et l'application des mesures correspondantes :** Kay Harrison (Nouvelle-Zélande) et Carlos Fuller (Belize) ont coanimé les consultations de la Présidence et accueilli favorablement les points de vue sur la nouvelle version du texte.

Trois groupes de pays en développement ont rejeté le texte comme base de négociations. Ils ont appelé à la suppression des paragraphes évoquant un suivi par le programme de travail des aspects du BM et du Pacte climatique de Glasgow qui sont relatifs à l'atténuation, en affirmant que ces libellés outrepassent le mandat du programme de travail. Ils ont également appelé à la suppression des paragraphes consacrés aux meilleures données scientifiques disponibles et aux conclusions du GIEC.

Deux groupes de pays en développement, avec plusieurs pays développés, ont exprimé de sérieuses préoccupations au sujet du texte, en affirmant qu'il ne reflétait pas le mandat du programme de travail –qui consiste à relever le niveau d'ambition en matière d'atténuation. Ils ont souligné qu'il faut impérativement refléter le besoin urgent de mesures d'atténuation conformes aux meilleures

données scientifiques disponibles. Ils ont ajouté que le programme de travail pourrait s'améliorer avec le temps et qu'il devrait donner suite aux décisions relatives à l'atténuation, notamment en complétant les conclusions du BM.

Les divergences de points de vue sur la manière de citer le rapport annuel sur les dialogues mondiaux ont continué de se creuser. Certains refusaient d'accepter un paragraphe sans une liste de ses conclusions substantielles, en signalant que certaines conclusions avaient été rapportées à la réunion ministérielle de haut niveau sur le niveau d'ambition à l'horizon 2030. D'autres souhaitaient préciser que le rapport ne reflète pas tous les points de vue et qu'il n'est pas impulsé par les Parties. Ils ont également tenu à préciser que le thème, accélérer une transition énergétique juste, a été retenu par les coprésidents du programme de travail et qu'un nouveau thème devra être choisi pour 2024.

Les Co-facilitateurs ont indiqué qu'ils transmettraient les commentaires à la Présidence.

#### **Programme de travail sur les voies d'une transition juste :**

Lors des consultations de la Présidence, coanimées par Marianne Karlsen (Norvège) et Simon Cardy (Afrique du Sud), les Parties ont discuté du texte révisé d'un projet de décision préparé par les Co-facilitateurs. Après que les groupes se soient réunis, les Parties ont accueilli le texte comme base de négociation et ont exposé leurs dernières préoccupations clés.

Plusieurs groupes de pays en développement ont souhaité le maintien du terme « voies » au pluriel dans l'intitulé et des références aux moyens de mise en œuvre. Un groupe de pays en développement a souligné l'importance d'aborder les mesures unilatérales et a proposé comme méthode de disposer une référence à l'article 3.5 de la Convention (sur la promotion d'un système économique international favorable et ouvert) dans le préambule de la décision. Plusieurs groupes de pays en développement ont mis en exergue l'encadrement général en lien au développement durable et à l'éradication de la pauvreté. Deux pays développés ont demandé des références à l'ambition et à l'objectif de 1,5°C, l'un d'entre eux mettant également l'accent sur les références aux droits des travailleurs.

Les Co-modérateurs ont identifié la portée du programme de travail et le préambule de la décision comme principaux axes pour continuer les travaux sur le texte. Les délégués ont ensuite travaillé au sein d'un groupe de rédaction fermé pour réviser le projet de décision.

#### **Questions relatives au Mécanisme pour un développement propre (MDP)**

Au cours des consultations informelles, les Co-Facilitateurs Kazuhisa Koakutsu (Japon) et Alick Muvundika (Zambie) ont présenté le nouveau projet de texte et ont invité les Parties à le commenter. La plupart des Parties étaient satisfaites de la majeure partie du texte et ont seulement suggéré des changements visant à améliorer la clarté. Les deux principaux points de friction concernaient : les délais de fonctionnement du MDP au-delà de la fin de la deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto ; et la gestion des ressources financières du Fonds d'affectation spéciale du MDP.

Concernant les délais, certaines Parties ont préféré fixer des délais rapides pour mettre fin aux processus liés au MDP, tels que la demande de délivrance de réductions d'émissions certifiées et l'approbation de nouvelles méthodologies. Concernant le découplage du registre du MDP et du registre des transactions internationales, les Parties ont également été en désaccord sur la date limite, plusieurs pays en développement s'opposant à la date proposée du 31 décembre 2024. Plusieurs pays développés ont déclaré que la révision des engagements de la deuxième période d'engagement serait probablement achevée d'ici la mi-2024 et qu'une date postérieure au 31 décembre 2024 n'est pas justifiée.

Concernant la gestion des ressources financières, la principale question était de savoir comment réaffecter certaines des ressources détenues dans le Fonds d'affectation spéciale du MDP. Plusieurs groupes de pays en développement ont soutenu le texte actuel qui autorise le transfert de 45 millions USD vers le Fonds pour l'adaptation. Certains pays développés ont proposé que les fonds soient également transférés vers l'article 6, en précisant que le déficit à combler pour soutenir le développement de l'infrastructure de l'Article 6 a été chiffré à 8,8 millions USD, et ont proposé de transférer ce montant. Un groupe de pays en

développement s'est opposé à tout transfert vers l'article 6 et a appelé à ce que toutes les ressources résiduelles soient transférées au Fonds pour l'adaptation. La porte-parole a déclaré que si des transferts de ressources sont envisagés ailleurs, il conviendra de contempler les démarches non fondées sur le marché (NFM) de l'article 6.8 et le Comité de Katowice sur les impacts (KCI) comme destinataires des transferts envisagés.

**Règles, modalités et procédures applicables au mécanisme créé en vertu du paragraphe 4 de l'article 6 de l'Accord de Paris (mécanisme) :** Au cours des consultations informelles, les Co-facilitateurs Kate Hancock (Australie) et Sonam Tashi (Bhoutan) ont présenté un nouveau projet de texte avec deux options entre crochets : l'option 1 contenait le texte discuté précédemment, toujours entre crochets ; et l'option 2 contenait, entre autres, un moratoire sur le fonctionnement des marchés et le développement d'un nouveau mécanisme de marché dédié aux changements climatiques. Les discussions se sont focalisées sur le texte de l'option 1.

Les Parties ont examiné le texte paragraphe par paragraphe, en désignant leurs options préférées ou en suggérant des modifications. Les Parties ont examiné les questions liées au calendrier et au contenu de l'autorisation, ainsi qu'au transfert des réductions d'émissions au titre de l'article 6.4 vers le registre international, que ce soit avant ou après autorisation. Au sujet des garanties environnementales, un groupe de pays en développement a souligné que cela devrait s'appliquer à tous les projets et non, comme c'est actuellement le cas dans le texte, aux seuls projets de boisement et de reboisement. Plusieurs groupes de pays en développement ont également demandé de veiller à ce que le traitement spécial des PMA soit maintenu, en signalant une certaine ambiguïté dans le texte actuel.

Plusieurs Parties ont également proposé de supprimer le paragraphe priant l'Organe de contrôle d'élaborer un programme de travail complet sur les exigences relatives aux activités qui impliquent des absorptions dans le cadre du mécanisme. Les consultations informelles se sont poursuivies dans l'après-midi.

#### **Cadre pour les démarches non fondées sur le marché visées au paragraphe 8 de l'article 6 de l'Accord de Paris :**

Au cours des consultations informelles, les Co-facilitatrices Kristin Qui (Samoa) et Jacqui Ruesga (Nouvelle-Zélande) ont présenté le texte révisé du projet de décision. Un groupe de pays en développement, soutenu par plusieurs autres, s'est opposé à la référence à la tarification du carbone comme exemple de NFM. Ils se sont également opposés à la référence aux solutions fondées sur la nature dans un autre paragraphe, en s'interrogeant sur les raisons de privilégier ainsi des approches spécifiques. Certains pays développés ont précisé que la tarification du carbone ne constitue pas automatiquement un mécanisme de marché, expliquant que ces mesures fiscales nationales ne créent pas de crédits négociables. Ils ont proposé de remplacer « tarification du carbone » par « taxes sur le carbone », ce qui est resté inacceptable pour les groupes et pays en développement qui y étaient opposés.

Les Parties ont également examiné quelles personnes ou entités seront habilitées à identifier, élaborer et mettre en œuvre des NFM, les points de vue restant partagés sur l'inclusion des peuples autochtones, des organisations internationales, des agences des Nations Unies et des Banques multilatérales de développement (BMD).

Concernant les mesures supplémentaires visant à faciliter les NFM, à renforcer les liens et à créer des synergies, plusieurs pays développés se sont opposés à l'établissement d'un programme de préparation, en soulignant le compromis atteint à Glasgow pour faire référence au renforcement des capacités au titre de l'article 6, plutôt qu'à un renforcement des capacités spécifique au paragraphe 8 du même article. Au sujet des paragraphes faisant référence au financement durable et prévisible, des pays développés ont souligné les consultations en cours sous d'autres points de l'ordre du jour et ont estimé que ce n'était pas une question qu'il convenait de discuter sous ce point de l'ordre du jour.

**Table ronde ministérielle annuelle de haut niveau sur le niveau d'ambition à l'horizon 2030 :** Les Co-modérateurs Espen Barth Eide, Ministre des affaires étrangères (Norvège), et Grace Fu, Ministre du développement durable et de l'environnement

(Singapour), ont ouvert la session en attirant l'attention sur le thème central du Programme de travail de Charm el-Cheikh relatif au niveau d'ambition et la mise en œuvre de l'atténuation, à savoir : accélérer la transition énergétique juste.

Le Président Al Jaber a appelé à faire aboutir les négociations, en mettant en exergue des annonces récentes telles que les engagements à atteindre zéro émission nette pris par des secteurs à fortes émissions.

Le Secrétaire exécutif de la CCNUCC, Simon Stiell, a estimé nécessaire de visualiser à quoi ressemble l'ambition avant 2030 dans la pratique et de viser plus haut grâce à des CDN détaillées et macroéconomiques à rendre début 2025.

Amr Osama Abdel-Aziz (Égypte) et Lola Vallejo (France), Co-présidents du programme de travail, ont présenté les conclusions dans son rapport annuel ([FCCC/SB/2023/8](#)). L'un des obstacles fréquemment cités pour des solutions telles que l'efficacité énergétique, la mise en réseau et le stockage d'énergie, ainsi que les infrastructures de transport, était le niveau élevé de leur coût initial.

Farhan Akhtar (États-Unis) et Harald Winkler (Afrique du Sud), Co-animateurs du dialogue technique dans le cadre du BM, ont mis en lumière les conclusions relatives à l'atténuation dans le rapport de synthèse ([FCCC/SB/2023/9](#)), notamment :

- qu'il convient d'élever le niveau d'ambition dans l'action et le soutien ;
- que des transitions justes peuvent aboutir à des résultats plus solides et plus équitables ; et
- que la diversification économique est une stratégie clé.

Les ministres ont discuté de la manière d'encadrer les résultats en matière d'atténuation afin de susciter des actions individuelles et collectives, conformément à la structure ascendante de l'Accord de Paris. Les intervenants ont appelé à des actions telles que :

- l'élimination progressive des énergies fossiles ;
- mettre fin aux investissements dans la production et les infrastructures d'énergies fossiles ;
- viser un pic d'émissions avant 2025, certains soulignant l'impératif d'équité à prendre en compte ;
- adopter des objectifs mondiaux, notamment tripler la capacité d'énergie renouvelable et doubler le taux d'amélioration de l'efficacité énergétique ;
- réformer les BMD ;
- mobiliser des financements privés ; et
- se montrer à la hauteur des responsabilités historiques grâce au leadership des pays développés en matière de réduction des émissions et d'apport de financements et de technologies.

### Transparence

**Apport d'un appui financier et technique pour le reporting des pays en développement au titre de l'article 13 de l'Accord de Paris :** Lors des consultations informelles coanimées par Sandra Motshwanedi (Afrique du Sud) et Julia Gardiner (Australie), les Parties ont pu conclure un accord après de longues discussions informelles. Les changements convenus concernaient : la suppression de la référence aux demandes de décaissement dans le cadre de l'initiative de renforcement des capacités pour la transparence ; la suppression de la référence aux modalités de soutien aux pays en développement ; et l'utilisation de « défis » au lieu de « coûts associés » en ce qui concerne la présentation des expériences des Parties dans la mise en œuvre de l'article 13 de l'Accord de Paris.

Se disant déçu du texte convenu, un groupe de pays en développement a déploré que les Parties aient perdu de vue leur mandat et l'objectif du cadre de transparence renforcée, en soulignant que les pays en développement ne seront pas en mesure d'avancer en l'absence d'informations et de ressources financières suffisantes.

Les Co-facilitatrices transmettront le projet de texte à la Présidence.

### Financement

**Nouvel objectif chiffré collectif de financement climatique :** Au cours d'une consultation informelle matinale, les Co-animatrices Gabriela Blatter (Suisse) et Amena Yauvoli (Fidji) ont

sollicité des commentaires sur le projet révisé, en notant qu'il serait bientôt transmis au niveau ministériel.

Concernant les modalités du programme de travail spécial, une coalition a proposé de convoquer « au moins » trois réunions et de permettre une certaine flexibilité si d'autres s'avèrent nécessaires. Certains intervenants ont préféré conserver le format du dialogue d'experts techniques (DET), mais d'autres ont estimé que le programme de travail devrait inclure les DET comme une composante parmi d'autres. Un groupe a suggéré de nommer un bureau de haut niveau avec une représentation régionale pour assurer le leadership à la place des coprésidents. Les Parties ont également débattu du calendrier de préparation des projets d'options de décision et des sujets à aborder en 2024.

Au sujet du texte relatif à l'ordre du jour des thèmes de fond du programme de travail, un groupe de pays en développement a mis en garde contre toute anticipation des discussions de 2024.

Les discussions se sont poursuivies de manière informelle.

### Mesures de riposte

**Questions relatives au forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre, qui contribue à l'application de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris :** Coanimées par Andrei Marcu (Honduras) et Georg Børsting (Norvège), des consultations informelles ont permis d'achever la lecture du projet transmis par les SB pour identifier les domaines de désaccord et de convergence. Concernant le préambule, les Parties étaient en désaccord sur la référence à l'article 3.5 de la Convention (sur la promotion d'un système économique international solidaire et ouvert sans discrimination, y compris les mesures unilatérales). Les Parties ont également discuté des fonctions, des modalités et du programme de travail du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre et de son KCI.

Concernant les fonctions, les Parties n'ont pas été d'accord pour définir si l'engagement régional du KCI est suffisant ou si des dialogues régionaux supplémentaires devraient être établis.

Concernant le programme de travail, les Parties ont exprimé un soutien général au maintien des domaines de travail existants, mais ont été en désaccord sur les travaux liés aux co-avantages des politiques climatiques ainsi que sur le renforcement des capacités liées à l'évaluation et réduction des impacts négatifs associés aux mesures unilatérales.

Les Parties ont généralement exprimé leur soutien aux modalités actuelles, avec un certain désaccord concernant le mandat du KCI, en particulier l'augmentation de la durée et de la fréquence de ses réunions et l'élargissement de sa composition.

Les Co-facilitateurs ont reçu mandat pour rationaliser le texte et le présenter à la Présidence afin d'obtenir des instructions supplémentaires sur la marche à suivre.

### Dans les couloirs

Le délai fixé par le Président Al Jaber pour achever les travaux techniques dans l'après-midi s'est écoulé sans grand changement de rythme. Les délégués ont continué de réagir aux nouveaux textes et de se rassembler en petits groupes tout au long de l'après-midi et de la soirée, plutôt que de laisser les ministres en prise avec des textes spécifiques. Alors qu'une grande partie des négociations se déroule en secret à ce stade, les observateurs ont retenu leur souffle jusqu'à la séance plénière informelle de bilan, qui a débuté à 21 heures.

Malgré une réunion apparemment interminable, les négociateurs chargés des voies d'une transition juste n'ont pas été en mesure de présenter un nouveau texte avant cette séance de bilan. Néanmoins, les discussions semblaient avancer de manière constructive. « On ne peut pas en dire autant du programme de travail sur l'atténuation », a estimé un délégué chevronné, « il semble que nous soyons dans l'impasse ». Un autre délégué était du même avis, et a ajouté que cela retardait les progrès sur d'autres questions, notamment le BM.

En quittant la plénière avec des progrès mitigés, certains ont salué le thème du premier « Majlis » : l'équilibre au sein de l'ensemble de décisions. Trouver un équilibre politique entre l'atténuation, l'adaptation, le financement et l'équité pourrait débloquer de nombreuses questions en suspens.